



Place de la Mairie - 26 120 Malissard
Tél 04 75 85 22 00
contact.accueil@malissard.fr

Arrêté n° 084 / 2023

Portant : réglementation temporaire de la
circulation : **Route de la Trésorerie**

Dossier suivi par : Clarisse DEVES-GIRAIN, Adjoint Administratif

Le Maire de MALISSARD,

Vu les articles L 2212-1, 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande courriel en date du 25 juillet 2023 de l'entreprise **CHAPON TP**, ZA du Guimand, BP 6, 9 rue Marie Curie 26120 MALISSARD représentée par Bastien CHARPENTIER (tél 06 72 00 27 34).

Considérant les travaux de raccordement assainissement du lotissement « les Terres du Levant » débuteront à compter du 21 août 2023 pour une durée calendaire prévue de 40 jours (soit jusqu'au 29 septembre 2023) **sur la voie communale dite Route de la Trésorerie.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE :

Article 1 : Durant les travaux, la circulation s'effectuera par ROUTE BARRÉE sur la voie communale dite route de la Trésorerie du 21 août 2023 au 29 septembre 2023 (soit 40 jours).

Article 2 : Pendant cette période, durant les travaux, la circulation sera fermée dans les deux sens ; à charge du pétitionnaire de mettre en place une déviation et une signalisation réglementaire, d'aviser les riverains et CITEA.

Article 3 : Madame la Policière Municipale, le Commandant de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE -2 place de Verdun-BP 1135-38022 GRENOBLE Cedex-. En application du décret n° 2018-251 du 06 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également se faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Malissard, le 21 août 2023

Le Maire, Jean-Marc VALLA